

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Monsieur Loïc CATHELAIN en matière de finances et affaires générales ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Monsieur Loïc CATHELAIN a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Monsieur Loïc CATHELAIN doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Monsieur Loïc CATHELAIN s'abstient dans l'exercice de ses compétences et au traitement des affaires dès lors que celles-ci sont en relation avec l'exercice de ses autres fonctions et représentations énumérées dans le tableau ci-joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Fait à Lille le 02 janvier 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230102-230102H16769H1-AI

Date de réception en préfecture le : 03 janvier 2023

Affiché le : 03 janvier 2023

Liste des désignations de Monsieur Loïc CATHELAIN

Nom de l'organisme	Instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ADOPTA – Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matières d'eaux pluviales	Collège des « membres adhérents »	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	21/11/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCEA – Commission Consultative de l'Environnement pour les Aéroports	CCEA de Lille – Marcq-en-Baroeul	Titulaire	Représentant du Conseil départemental	19/07/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCGV – Commission Consultative des Gens du Voyage	Commission consultative départementale	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA – Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	Formation plénière	Suppléant	Représentant du Département	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDOMSP – Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics	CDOMSP du nord	Titulaire	Représentant du Conseil départemental	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLERCT – Commission Locale chargée de l'Evolution des Charges et des Ressources Transférées	Commission locale chargée des charges et des ressources transférées	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CLSPD – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Marcq-en-Baroeul	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Marcq-en-Baroeul	Titulaire	Représentant du Président	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRV – Commission de Recensement des Votes	Elections législatives	Titulaire	Représentant du Département	04/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EELM – Ecole Européenne de Lille Métropole	Conseil d'Administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	24/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
EHPAD – BONDUES – Maison de retraite Résidence Albert du Bosquiel	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD – MARCQ-EN-BAROEUL – Résidence Les Provinces du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui

					concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD – MARCQ-EN-BAROEUL – Etablissement public communal Résidence Paul Cordonnier	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
EHPAD – MOUVAUX – Maison de retraite Résidence la Belle Epoque	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Département	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD.
La Tangente – Comité départemental du tourisme du Nord	Assemblée générale et Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Président	27/08/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
MARCQ-EN-BAROEUL – Collège public Rouges Barres	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
MARCQ-EN-BAROEUL – Collège public du Lazaro	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
MARCQ-EN-BAROEUL – Collège privé Jeannine Manuel	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
MARCQ-EN-BAROEUL – Collège privé Institution libre de Marcq	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
MOUVAUX – Collège public Maxence Van der	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil	19/07/2021	Pas de déport en cas de

Meersch			Départemental		délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
NORDSEM – Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
RPFP-59 – Réseau de proximité des finances publiques du 59	Comité de suivi	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

Fonctions externes de Monsieur Loïc CATHELAIN

Nom de L'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Marcq-en-Baroeul	1 ^{er} adjoint au maire	30/06/2020		Déport systématique.
SIVOM Alliance Nord-Ouest	Conseiller	30/06/2020		Déport systématique.
SIVOM Centre Métropole	Conseiller	30/06/2020		Déport systématique.
Métropole Européenne de Lille	Conseiller métropolitaine	30/06/2020		Déport systématique.